



SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2019
2EME SESSION ORDINAIRE DE 2019
RIUNIONE DI I 28 È 29 DI NUVEMBRI
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE

2019/O2/102

***Question orale déposée par Mme Laura FURIOLI
au nom du groupe « Corsica Libera »***

OBJET : Suivi des prix en grande distribution

Le 29 mars dernier l'Assemblée de Corse et les représentants insulaires de la grande distribution signaient une charte garantissant les meilleurs prix sur un panier de plus de 200 produits de première nécessité.

La signature de cette charte, intervenant après les travaux de la conférence sociale, se voulait être la réponse apportée d'une part, au mouvement des « gilets jaunes », mais aussi et plus largement à la nécessité de répondre à l'accroissement de la précarité sur notre territoire.

En effet, nul n'ignore que notre territoire et sa population souffrent de nombreux problèmes de précarité dus au coût de la vie, engendrant de facto, difficultés à se loger, se nourrir et trouver un emploi.

Aujourd'hui en Corse, près de 20% des habitants vivent au sein d'un foyer dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté, soit le taux de pauvreté le plus élevé de toutes les régions métropolitaines.

Nous pouvons ainsi constater que les personnes les plus touchées sont les familles monoparentales, les jeunes de moins de 30 ans mais aussi les personnes âgées.

Face à ce phénomène de précarité grandissant, l'une de nos réponses a donc été l'élaboration et la signature de cette charte dont l'une des mesures emblématiques

prise après négociation avec la grande distribution, fut la baisse des prix sur un panier de plus de 200 produits de première nécessité.

Cette baisse des prix va ainsi permettre de soulager le budget des plus précaires.

Dans la pratique, et pour plus de visibilité et de transparence devait donc être apposé aux produits concernés un autocollant jaune, signe pour le consommateur du respect des engagements pris par l'Assemblée de Corse et la grande distribution.

Or, par voie de presse, le 16 novembre dernier, les « gilets jaunes » mobilisés pour leur un an d'existence ont fait savoir que cette mesure n'avait pour l'heure toujours pas été mise en œuvre en pointant du doigt la responsabilité de l'Assemblée de Corse.

Aussi, sans douter de l'engagement de l'Assemblée de Corse mais afin de rassurer la population, pouvez-vous Monsieur le Président, nous indiquer à ce jour, les mesures d'ores et déjà mises en place et/ou nous éclairer sur d'éventuels blocages et les solutions à apporter et enfin nous détailler les mesures à venir afin de s'assurer de l'effectivité de cette charte.